

**Interpellation à M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,**

**concernant les incohérences entre les promesses et l'action du Gouvernement dans la lutte contre des dérèglements climatiques.**

**Bernard Wesphael  
Député wallon, chef du groupe ECOLO**

**Le 24 avril 2007**

Monsieur le Ministre,

Lors de sa séance du 19 avril dernier, le Gouvernement a adopté son plan de « mobilité durable ».

A côté de quelques mesures ponctuelles positives, comme les bus de nuit, l'augmentation de l'offre pour les personnes à mobilité réduite ou les navettes entre les gares et les zonings, ou encore une perspective intéressante en matière de transport fluvial - qui ne peut cependant occulter les lenteurs dans le traitement des boues de dragage des voies d'eau wallonnes -, il faut relever l'incohérence fondamentale d'un Gouvernement qui vient d'adopter un Plan Air climat, mais s'apprête à investir l'équivalent du Plan Marshall dans deux segments autoroutiers,

D'un côté, le vélo reçoit aujourd'hui 40 millions d'euros pour 400 km de RAVEL, dont chacun connaît la vocation avant tout touristique et dominicale ne remplaçant en rien l'urgence de doter notre région d'un réseau efficace de pistes cyclables qui...devra attendre une nouvelle étude !

De l'autre, le secteur autoroutier se verra offrir près d'un milliard d'euros, soit 400 millions d'euros au moins pour la construction de 12,5 km du contournement autoroutier Cerexhe-Heuseux-Beaufays autour de Liège, et plus encore pour le dédoublement autoroutier de la Nationale 5/E420 au sud de Charleroi et le grand contournement de Couvin !

Une décision irrationnelle, qui ne fait que confirmer la tendance au tout à la pollution, et qui méprise toutes les demandes d'Ecolo pour un investissement massif dans des modes de transport non polluants.

Ces masses financières vertigineuses (à l'échelle wallonne) devraient en effet être investies dans l'ouverture de nouvelles lignes de bus et le renforcement de celles qui existent, le développement de transports en commun structurants écologiques en site propre, l'encouragement de la pratique quotidienne du vélo par de nouvelles infrastructures (pistes cyclables, sites protégés, revêtements, systèmes de vélos publics dans toutes les villes de grande et moyenne importance), etc.

Ces méga-infrastructures autoroutières provoqueront par ailleurs des dégâts considérables à l'environnement et à la biodiversité, et renforceront encore les phénomènes de désurbanisation.

Hasard du calendrier, c'est le jour de présentation du pacte écologique belge que le Gouvernement a choisi pour présenter son plan de «mobilité durable».

Le pacte écologique s'articule en douze chapitres et trente-six mesures.

La première mesure du troisième chapitre (intitulé « Transports : passer de la mobilité à l'accessibilité ») est ainsi libellée :

« Mettre un terme à la construction de nouvelles infrastructures routières qui, par effet d'appel, aggravent la situation »

Il est difficile d'être plus clair !

Que M. le Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine s'obstine dans ses errements autoroutiers, je peux le comprendre, il est déjà un homme du passé et il sera bientôt l'homme du passif.

Mais vous, M. le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, et par ailleurs promoteur d'un Plan Air-Climat, comment comprendre votre propre attitude ?

Le 20 mars dernier, j'ai interpellé M. le Ministre-Président sur la cohérence de la politique wallonne suite à l'adoption par le gouvernement d'une série de mesures regroupées sous le titre générique « lutte contre le réchauffement climatique ».

Vu l'absence de M. le Ministre-Président, c'est vous qui avez répondu en séance publique de commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole.

Il faut dire que M. le Ministre-Président est souvent aux abonnés absents quand on l'interroge sur l'incohérence de son gouvernement.

Vous avez bien évidemment redit votre credo environnemental.

Le 30 janvier dernier, dans cette même commission, je vous ai très précisément demandé ce que vous pensiez des projets autoroutiers de l'homme du passé, votre collègue M. le Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. J'ai nommément cité le projet Cerexhe-Heuseux/Beaufays.

Vous m'avez alors répondu que vous jugeriez sur pièce, en fonction notamment des résultats de l'étude d'incidences et du Plan Climat.

Or, que constate-t-on ? L'analyse des résultats de l'enquête publique est à peine terminée, les documents ne sont même pas publiés que, déjà, le gouvernement décide : 400 millions d'euros. Même débudgétisé, cela reste une belle somme que le contribuable wallon devra rembourser d'une manière ou d'une autre. Autant d'argent perdu pour des projets climatiquement compatibles !

Que faites-vous, M. le Ministre ?

Quand M. le Ministre avez-vous pris connaissance de l'étude d'incidence, des résultats de l'enquête publique et des propositions de réponse aux questions soulevées par les citoyens dans le cadre de l'enquête publique ?

Combien de temps avez-vous consacré à l'examen de l'étude ?

D'une manière générale, je vous repose la question, M. le Ministre de l'Environnement, que pensez-vous d'une manière générale des projets autoroutiers que vous avez adoptés avec vos collègues et plus précisément du projet CHB

Expliquez-nous en quoi ces projets sont compatibles avec votre Plan climat. Bref, expliquer où est la cohérence du gouvernement ?

Faut-il en conclure qu'à vos yeux, les auteurs du Pacte écologique qui appellent à l'arrêt des constructions autoroutières ne sont que d'aimables gugusses qui ne comprennent rien à la problématique du climat ?

Si vous ne le dites pas explicitement, votre comportement parle pour vous. Il révèle la vraie nature de votre engagement politique, que vous présentez à tort comme écologique.

Bernard Wesphael